

Communiqué de la Fédération nationale des D.D.E.N.

L'égalité filles garçons dès l'école

En cette journée du 8 mars célébrant le droit des femmes, la discrimination fondée sur le sexe en est l'une des formes les plus vivantes. Cette lutte commence dès l'école maternelle, par l'éducation au quotidien, mais aussi en famille, pour parvenir à l'égalité. Dans les pays en développement, l'accès à l'éducation est un domaine dans lequel cette discrimination envers les filles occupe une place importante : sur les plus de 100 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école primaire dans le monde, plus de la moitié sont des filles.

La Charte de la laïcité à l'École, vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, exprimées par la devise de la République française. La laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation et garantit l'égal traitement de tous les élèves et l'égale dignité de toutes les citoyennes et tous les citoyens en devenir. Elle est l'une des conditions essentielles du respect mutuel et de la fraternité et c'est en cela qu'elle est défendue avec force par les DDEN.

Paris, le 8 mars 2019.

